

AVIS PUBLIC

Lors de la session ordinaire tenue le 9 janvier 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

***RÈGLEMENT NUMÉRO 510-2016 RELATIF À LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2017.***

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude pendant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jude, ce 10 janvier 2017.

La directrice générale,

Nancy Carvalho